

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1110**4 novembre 2004****SOMMAIRE**

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	53233	Lexser S.A., Bettembourg	53252
Allamara Invest, S.à r.l., Luxembourg	53238	MATCON S.A., Matériaux de Construction S.A., Strassen	53273
Avon Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	53254	Nospelt Immobilière S.A., Luxembourg	53278
Bedrock Global Holding S.A., Luxembourg	53246	Paschero Fin. S.A.H., Luxembourg	53264
Bennimmo S.A., Pétange	53273	Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	53272
Berenberg Lux Invest S.A., Luxemburg-Strassen	53279	Sitaro S.A.H., Luxembourg	53278
Breskens Finance, S.à r.l., Luxembourg	53270	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg	53246
Brocade Communications Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53255	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg	53246
(Le) Cru et le Cuit, S.à r.l., Roder	53256	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg	53246
Delphirica Investments, S.à r.l., Luxembourg	53275	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg	53246
DSM Lux, G.m.b.H., Weiswampach	53234	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg	53246
Enee S.A.H., Luxembourg	53279	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg	53246
Esplanade S.A., Luxembourg	53279	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg	53246
First Industrial Development, S.à r.l., Luxembourg	53234	Sual S.A.H., Luxembourg	53279
Hedwige Finances S.A., Luxembourg	53280	Systema International, S.à r.l., Luxembourg	53255
IAM Strategic, S.à r.l., Luxembourg	53265	(Le) Vigne di Bartorelli Alberto & C. S.e.c.s., Luxembourg	53280
Islin S.A.H., Luxembourg	53278	Waterland Holding S.A., Luxembourg	53255
Jenebe International, S.à r.l., Luxembourg	53256	Yura Capital S.A., Luxembourg	53260
Jenebe International, S.à r.l., Luxembourg	53259	Yura S.A., Luxembourg	53260
Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	53280		
Lecod Investments S.A.H., Luxembourg	53278		

AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.833.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071219.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

DSM LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 127, route de Beiler.

R. C. Luxembourg B 96.497.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 24 juin 2004, enregistré à Diekirch, le 1^{er} juillet 2004, volume 614, folio 27, case 7, que

le siège social de la société à responsabilité limitée DSM LUX G.m.b.H., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1126 du 25 juillet 2002, a été transféré de L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume à L-9991 Weiswampach, 127, route de Beiler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 août 2004.

F. Unsen.

(902891.4/234/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.603.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twentieth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg to whom remains the present deed.

There appeared:

WARWICK PROFITS LIMITED, a company organized and incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Carl Speecke, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Singapore, on August 5, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party has incorporated a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Titre III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

Managers or third parties should be able to represent one or more other manager(s) at managers meetings.

Titre IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Titre V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The shares have been entirely subscribed by WARWICK PROFITS LIMITED, prenamed.

The appearing party declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred (1,900.-) euro.

Constitutive meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the company for an undefined period and with power to bind the Company by his sole signature:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. B Number 64.474, with registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

2) The Company shall have its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

WARWICK PROFITS LIMITED, une société existant et constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Carl Speecke, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Singapour, le 5 août 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassocié(s) et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société prend la dénomination de FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants sont révocables à volonté par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par WARWICK PROFITS LIMITED, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents (1.900,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. B Numéro 64.474, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

2) Le siège social de la Société est établi au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Speecke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 144S, fol. 92, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071721.3/230/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

ALLAMARA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.579.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-third day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

BANCHERO & COSTA FINANZIARIA S.p.A., a company with limited liability (Società per Azioni) incorporated under the laws of Italy, with its office address at Via Pammatone, 2, 16121, Genova, Italy, registered with the companies register of Genova under number 262869 (hereafter BANCHERO & COSTA FINANZIARIA S.p.A.);

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Genova, on 22 July 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ALLAMARA INVEST, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of

the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, BANCHERO & COSTA FINANZIARIA S.p.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to twenty thousand (20,000) shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of forty (40) shares having a par value of four hundred fifty-four euro (EUR 454.-) each (the Shares), in BANCOSTA INVEST B.V., a private limited liability company under Dutch law («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), having its official seat in Rotterdam and its office address at (1012 KK) Amsterdam, Rokin 55, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam under number 24259883 (BV), the Shares representing the entire share capital of BV.

Such contribution has a net asset value in an aggregate amount of two million one hundred and fifty-seven thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 2,157,779.-) to be allocated as follows:

- five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) are allocated to the share capital account of the Company; and
- one million six hundred and fifty-seven thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 1,657,779.-) are allocated to the share premium account of the Company.

It results from a balance sheet of BV dated 30 June 2004 and from the certificate issued on 23 July 2004 by the management of BV that, as of the date of such certificate:

- BANCHERO & COSTA FINANZIARIA, S.p.A. is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up;
- BANCHERO & COSTA FINANZIARIA, S.p.A. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of BV, the Shares are freely transferable;
- on the date hereof, the net asset value of the Shares amounts to two million one hundred and fifty-seven thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 2,157,779.-), this estimation being based on the interim balance sheet prepared by BV dated 30 June 2004 and generally accepted accounting principles, it being understood that from 30 June 2004 until and including the date hereof, no event which could have had a significant effect on the values shown in the interim balance sheet dated 30 June 2004 occurred.

Such certificate and a copy of the balance sheet of BV, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Déclaration - Costs

Insofar as the contribution in kind of the Shares results in the Company holding 100% of the shares of a company incorporated and having its registered office in the European Union, being made in accordance with Article 4-2 of the Law dated 29 December 1971, as amended, the Company applies for the capital duty exemption

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company acknowledges that the incorporation of the Company is part of the reorganization of the EUROCEANICA group which is in progress and which is aimed at the rationalisation of the ownership structure and at the concentration of the holding companies in one single European jurisdiction, the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The sole shareholder of the Company further acknowledges that, for Italian tax purposes, the contribution recorded in the present notarial deed is made pursuant to Article 179(4) of the Italian Consolidated Tax Decree and, accordingly the sole shareholder will roll the cost relevant for tax purposes of the shares in BV onto the shares in the Company.

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- a) Mr Giampiero Aversa, employé privé, born in Rome (Italy), on 6th June 1968, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal;
- b) Mr Giacomo Di Bari, licencié en sciences commerciales et financières, born in Ettelbruck (Luxembourg), on 4th November 1969, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal; and

c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64.474.

4. The registered office of the Company is set at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BANCHERO & COSTA FINANZIARIA, S.p.A., une société à responsabilité limitée (Società per Azioni), constituée selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Pammatone, 2, 16121, Gênes, Italie, immatriculée au registre des sociétés de Gênes sous le numéro 262869 (ci-après BANCHERO & COSTA FINANZIARIA S.p.A.);

représentée par Mademoiselle Céline Pignon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gênes, le 22 Juillet 2004,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALLAMARA INVEST, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille euro (EUR 500.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, BANCHERO & COSTA FINANZIARIA S.p.A., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en quarante (40) parts sociales, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre euro (EUR 454,-) chacune (les Parts sociales), dans BANCOSTA INVEST B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid») ayant son siège social à Rotterdam et son adresse au (1012KK) Amsterdam, Rokin 55, immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre du Commerce et des Industries d'Amsterdam sous le numéro 24259883 (BV), les Parts sociales représentant la totalité du capital social de BV.

Ledit apport a une valeur nette comptable d'un montant total de deux millions cent cinquante-sept mille sept cent soixante-dix-neuf euro (EUR 2.157.779,-) qui sera affecté comme suit:

- cinq cent mille euro (EUR 500.000,-) seront affectés au compte du capital social nominal de la Société; et

- un million six cent cinquante-sept mille sept cent soixante-dix-neuf euro (EUR 1.657.779,-) seront affectés à la réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un bilan de BV en date du 30 Juin 2004 et du certificat délivré par la gérance de BV le 23 Juillet 2004 que, à la date dudit certificat:

- BANCHERO & COSTA FINANZIARIA, S.p.A. est l'entier propriétaire des Parts sociales;
- les Parts sociales sont entièrement libérées;
- BANCHERO & COSTA FINANZIARIA, S.p.A. détient seul des droits sur les Parts sociales et détient le pouvoir de disposer de ces Parts sociales;
- les Parts sociales ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Parts sociales et les Parts sociales ne font l'objet d'aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander que les Parts sociales lui soient cédées;
- d'après les lois des Pays-Bas et les statuts de la BV, les Parts sociales sont librement cessibles;
- à la date de ce jour, la valeur nette comptable des Parts sociales s'élève à deux millions cent cinquante-sept mille sept cent soixante-dix-neuf euro (EUR 2.157.779,-), cette estimation étant basée sur le bilan intérimaire préparé par la BV en date du 30 Juin 2004 et les principes comptables généralement acceptés, étant entendu que du 30 Juin 2004 jusqu'à et incluant la date de ce jour, aucun événement qui pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs reprises dans le bilan intérimaire et daté du 30 juin 2004 ne se sont produits.

Ledit certificat et une copie du bilan de BV, resteront, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Déclaration - Coût

Dans la mesure où l'apport en nature des Parts sociales a pour conséquence que la Société détient 100 % des Parts sociales d'une société constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, et ce en conformité avec l'Article 4.2 de la Loi du 29 Décembre 1971, la Société demande à être exonérée du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à environ trois mille euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société prend acte que la constitution de la Société fait partie de la réorganisation du groupe EUROCEANICA qui est en cours et qui vise à la rationalisation de la structure de détention et à la concentration des sociétés de participation dans une seule juridiction européenne, le Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'associé unique de la Société prend également acte que, pour les besoins de la fiscalité italienne, l'apport enregistré dans le présent acte notarié est effectué conformément à l'Article 179(4) du Décret italien sur la Fiscalité Consolidée, et, par conséquent, l'associé unique, pour les besoins de la fiscalité italienne, attribuera aux Parts sociales de la Société la même valeur que celle des parts sociales de la BV.

3. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Giampiero Aversa, employé privé, né à Rome (Italie), le 6 Juin 1968, ayant son adresse professionnelle au 59, boulevard royal, L-2449 Luxembourg;

b) Monsieur Giacomo Di Bari, licencié en sciences commerciales et financières, né à Ettelbruck (Luxembourg) le 4 novembre 1969, ayant son adresse professionnelle au 59, boulevard royal, L-2449 Luxembourg; et

c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474.

4. Le siège social de la Société est établi au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 juillet 2004, vol. 428, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(071357.3/242/467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.404.

Les comptes annuels pour la période du 12 mars au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03319, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070962.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03321, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070963.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS00327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070967.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Herchen.
R. C. Luxembourg B 54.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03329, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070969.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Herchen.
R. C. Luxembourg B 54.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03330, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070971.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

BEDROCK GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 102.580.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., having its registered office in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, here represented by Mrs Katharina Riemer, commercial employee, residing in D-54292 Trier, Rudolf-Diesel-Straße

by virtue of a proxy given on July 7, 2004.

2.- Mrs Katharina Riemer, prenamed, acting in his own name.

The prenamed proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be BEDROCK GLOBAL HOLDING S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of participating interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and share in the capital and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares shall be in bearer form. A register of shares shall be held at the registered office of the company.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The board of directors may choose among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

By way of exception, the first person to whom the day-to-day management will be delegated, will be appointed by the first extraordinary general meeting following immediately the incorporation.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of the delegate of the board or by the individual signature of the chairman of the board of directors. However any document implying money transfer to a third party account can only be valid after having been signed by the chairman of the board of directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday in June at 10.00 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Transitional provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December of 2004.

2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 4 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., prenamed, three hundred and nine shares	309
2.- Mrs Katharina Riemer, prenamed, one share.	1
Total: three hundred and ten shares	310

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

1.- Mr Vladimir Voronin, businessman, residing in Baikalskaya Straße 35/4-133, 107207 Moscow (Russia), born in Moscow on November 11, 1969.

2.- Mr Alexandre Sparre, businessman, residing in Backerstraße 1/DG/D, 1010 Vienna (Austria), born in Moscow, on July 2, 1962.

3.- Mr Hermann-Josef Dupré, attorney-at-law, residing in D-54290 Trier 21, Hauptmarkt.

Mr Vladimir Voronin, prenamed is elected as chairman of the Board of Directors.

4) Is appointed as statutory auditor:

Mr Götz Schöbel, Betriebswirt, residing in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstraße 29, born in Bad Frankenhausen, on March 14, 1966.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6) The meeting authorises right now the appointment of a member of the board of directors who will be charged with the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung ins Deutsche

Im Jahre zweitausendundvier, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, hier vertreten durch Frau Katharina Riemer, commercial employee, wohnhaft in D-54292 Trier, Rudolf-Diesel-Straße 14,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juli 2004.

2.- Frau Katharina Riemer, vorbenannt, handelnd in ihrem eigenen Namen.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BEDROCK GLOBAL HOLDING S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente, Kapitalbeteiligungen und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundert-zehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Alle Aktien sind Inhaberaktien. Am Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert einhundert Euro (EUR 100,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven.

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Aenderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer von maximum 6 Jahren ernannt. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Ausnahmsweise können die ersten Personen welchen die laufende Geschäftsführung übertragen wird, durch die erste außerordentliche Generalversammlung welche sofort nach der Gründung stattfindet, ernannt werden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates. Jedoch alle Dokumente betreffend Banküberweisung zugunsten eines Dritten werden nur gültig sein wenn sie vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates unterzeichnet sind.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Dienstag des Monats Juni, um 10.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie des Gesetzes vom 31. Juli 1929, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2004.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2005 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 4 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., vorbenannt, dreihundertneun Aktien	309
2.- Frau Katharina Riemer, vorbenannt, eine Aktie	1
Total:dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ein tausend neun hundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1.- Herr Vladimir Voronin, Kaufmann, wohnhaft in Baikalskaya Straße 35/4-133, 107207 Moskau, Russland, geboren in Moskau, am 11. November 1969.

2.- Herr Alexander Sparre, Kaufmann, wohnhaft in Backerstraße 1/DG/D, 1010 Wien (Österreich), geboren in Moskau, am 2. Juli 1962.

3.- Herr Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54290 Trier, 21 Hauptmarkt.

Herr Vladimir Voronin, vorbenannt wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, wohnhaft in D-06567 Bad Frankenhausen, Kostrastraße 29, geboren in Bad Frankenhausen, am 14. März 1966.

5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2009.

6.- Der Verwaltungsrat ermächtigt sofort die Ernennung eines Verwaltungsratsmitgliedes welchem die laufende Geschäftsführung übertragen wird.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch der Kompartmenten die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Riemer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 juillet 2004, vol. 428, fol. 38, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 16. August 2004.

H. Hellinckx.

(071355.3/242/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LEXSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, zone industrielle du Schéleck II.

R. C. Luxembourg B 102.570.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois C.F.F. S.A., établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, val Ste Croix, R. C. S. Luxembourg section B numéro 64.719;

2.- Monsieur André Casanova, administrateur de sociétés, demeurant à F-57440 Algrange, CD 152, Pennsbrun (France).

Tous les deux sont ici représentés par Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LEXSER S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle aura également pour objet, directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil, l'assistance et la représentation, et plus généralement toutes interventions liées aux opérations internationales dans les domaines de la logistique.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par mille actions (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juillet à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois C.F.F. S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur André Casanova, préqualifié, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25 % (vingt cinq pour cent), de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de douze mille euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur André Casanova, administrateur de sociétés, né le 31 août 1950 à Algrange (France), demeurant à F-57440 Algrange, CD 152, Pennsbrun (France);

b) Monsieur Jean-Marie Archidec, administrateur de sociétés, né le 14 août 1950 à Metz (France), demeurant à F-57157 Marly, 34, clos les Lilas (France);

c) La société anonyme de droit luxembourgeois C.F.F. S.A., établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, val Ste Croix, R. C. S. Luxembourg section B numéro 64.719.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnuau.

4.- Le siège de la société est établi à L-3225 Bettembourg, zone industrielle du Schéleck II.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur André Casanova, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antinori, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2004, vol. 527, fol. 69, case 10. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(071177.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

AVON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 98.931.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 août 2004 que:

- L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Charles Richard Mathews Jr., né le 31 juillet 1942 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 14 Horatio Street, Apt 11-H, New York, NY, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a nommé les personnes suivantes avec effet immédiat, et ce pour une durée de 3 ans, aux fonctions de gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

- Madame Anne-Marie Phipps, née le 1^{er} mai 1968 à Gloucester, Royaume-Uni, demeurant au 21, rue Alzingen, L-3397, Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Charles Richard Mathews Jr., né le 31 juillet 1942 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 14 Horatio Street, Apt 11-H, New York, NY, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence des résolutions ci-dessus mentionnées, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Anne-Marie Phipps (gérante de catégorie A)

- Monsieur Charles Richard Mathews Jr. (gérant de catégorie B)

- Monsieur Dennis Ling (gérant de catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Münsbach, le 26 août 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071184.3/556/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

WATERLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.039.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juin 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071152.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 223.025,- EUR.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.974.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 juillet 2004 que:

Messieurs Richard Deranleau, Mark Cochran et Greg Reyes ont été nommés gérants.

Le mandat de Messieurs Richard Deranleau, Mark Cochran et Greg Reyes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 octobre 2004.

Le mandat de Monsieur James Walter Parker n'a pas été reconduit. Pleine et entière décharge lui a été accordée.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071281.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

SYSTEMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.163.

Il est porté à la connaissance de tiers que dans le dépôt des résolutions de plusieurs assemblées, les catégories A et B des gérants ont été confondues.

En conséquence de quoi, il est rappelé aux tiers que:

Les gérants de catégorie A sont:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le gérant de catégorie B est:

- Monsieur Manlio Cerroni, directeur, demeurant via Colle 42 à Pisoniano (RM), Italie.

Pour rappel, la société est engagée par la signature conjointe d'un des gérants de la catégorie A et du gérant de la catégorie B. Monsieur Cerroni est en outre autorisé à signer seul ou à donner pouvoir à toute autre personne pour représenter la société aux assemblées générales des sociétés participées. Il est par ailleurs autorisé, ainsi que les per-

sonnes qu'il aurait nommées comme mandataires, à faire toutes choses utiles à l'exécution de ce mandat et notamment signer toutes résolutions, tous documents, procès-verbaux, etc.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071487.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LE CRU ET LE CUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9769 Roder, Maison 21.

R. C. Diekirch B 5.126.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

1. Monsieur Hans Poppelaars, restaurateur, demeurant à L-9769 Roder, Maison 21, qui est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LE CRU ET LE CUIT, S.à r.l., avec siège social à L-9769 Roder, Maison 21,

constituée sous la dénomination de AUBERGE CAMPAGNARDE, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman alors de résidence à Rambrouch, le 23 janvier 1996, acte publié au Mémorial C numéro 194 du 17 avril 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 9 février 1999, acte publié au Mémorial C numéro 319 du 6 mai 1999,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1380 du 24 septembre 2002,

au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en mille deux cent quarante (1.240) parts sociales, qui sont toutes détenues par l'associé unique.

Ensuite le comparant, déclare vouloir procéder à la dissolution de ladite société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus eu d'activités à partir du 1^{er} février 2004,
- que l'associé va reprendre tout l'actif et le passif de la société de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,
- qu'il reprendra tous frais et charges éventuels de la société,
- que ladite société est et demeure dissoute à partir du 31 juillet 2004,
- que pour autant que de besoin, décharge est donnée à tous les gérants en fonction,
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-9769 Roder, Maison 21.

Les frais et honoraires des présentes sont tous à charge des associés Monsieur Hans Poppelaars, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Roder, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Poppelaars, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 12 août 2004, vol. 404, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): ff. Recken.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 août 2004.

L. Grethen.

(902843.3/240/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2004.

JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.602.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Is held an Extraordinary General Meeting of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80.602, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of OR FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 of September 19, 2001 (the «Company»).

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 22, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 176 of February 12, 2004.

The meeting is presided by Mr Muûls Philippe, manager, residing at 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Brussels.

The chairman appoints as secretary Mr Cahuzac Christophe, private employee, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Olivera José, manager, residing at 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) class Z shares, seventeen thousand two hundred and fifty-eight (17,258) class A shares, four thousand one hundred and ninety (4,190) class B shares, eleven thousand four hundred and fifty (11,450) class C shares, twelve thousand five hundred and twenty-six (12,526) class D shares, three thousand five hundred and forty (3,540) class E shares, three thousand three hundred and twenty-two (3,322) class F shares, five thousand and fifty-five (5,055) class G shares and five thousand five hundred and twelve (5,512) class H shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two classes of managers having different powers of signature and of decision making;
2. Subsequent amendments of article 10 paragraphs 1, 3 and 4 and article 10 bis paragraph 1 of the articles of association of the Company;
3. Removal of all the members of the board of managers;
4. Appointment of the Class A managers and Class B managers;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved unanimously, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to change the Company's articles of association regarding the rules of representation and of decision making by creating two classes of managers so that:

- the Company shall be bound towards third parties, in case of plurality of managers, by:

- (i) the sole signature of a Class A manager; or
- (ii) the joint signature of any two managers, irrespective of their class; and that

- any decision relating to the management of the Company shall be taken:

- (i) either by any one Class A manager individually, without any prior specific approval of the board of managers; or
- (ii) by the board of managers composed of all the managers A and B.

Second resolution

In accordance with the preceding resolution, it is resolved to replace article 10 paragraphs 1, 3 and 4 and article 10 bis paragraph 1 of the Articles of Association of the Company by the following paragraphs:

Article 10 paragraph 1 is to be read as follows:

«The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. This board of managers shall be composed of «Class A» and «Class B» managers having different powers of signature and of decision making, such as set forth below. The manager(s) need not be shareholders of the Company. The sole manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.»

Article 10 paragraph 3 is to be read as follows:

«In the case of a sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound by i) the sole signature of a Class A manager or ii) by the joint signature of any two managers, irrespective of their class. Any Class A manager or the board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.»

Article 10 paragraph 4 is to be read as follows:

«The board of managers or the manager A, as the case may be, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.»

Article 10 bis paragraph 1 is to be read as follows:

«In case of plurality of managers, the decisions relating to the management of the Company, are taken in the name and on behalf of the company either by any Class A manager individually, without any prior specific approval of the board of managers, or by meeting of the board of managers.»

Third resolution

In accordance with the preceding resolutions, it is resolved to remove, with immediate effect, all the members of the board of managers.

Fourth resolution

It is resolved to appoint, with immediate effect and for an undetermined duration, as Class A managers of the Company:

- Mr Olivera José, manager, residing at 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg; and
 - Mr Muûls Philippe, manager, residing at 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Brussels;
- and with immediate effect and for an undetermined duration, as Class B managers of the Company:
- Mr Meijer Jaap, manager, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Abel Godfrey, manager, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Mate Rafael, manager, residing at 216, Paseo de la Castellana, E- 28046 Madrid.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80.602, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de OR FINANCEMENT, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 du 19 septembre 2001 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 176 du 12 février 2004.

La réunion est présidée par Monsieur Muûls Philippe, gérant, résidant au 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Bruxelles.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cahuzac Christophe, employé privé, résidant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivera José, gérant, résidant au 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que, les cinq cents (500) parts sociales de classe Z, dix-sept mille deux cent cinquante-huit (17.258) parts sociales de classe A, quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales de classe B, onze mille quatre cent cinquante (11.450) parts sociales de classe C, douze mille cinq cent vingt-six (12.526) parts sociales de classe D, trois mille cinq cent quarante (3.540) parts sociales de classe E, trois mille trois cent vingt-deux (3.322) parts sociales de classe F, cinq mille cinquante-cinq (5.055) parts sociales de classe G, et cinq mille cinq cent douze (5.512) parts sociales de classe H, d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories de gérants ayant différents pouvoirs de signature et de prise de décision;
2. Modifications subséquentes de l'article 10 paragraphes 1, 3 et 4, et de l'article 10 bis paragraphe 1 des statuts de la Société;
3. Révocation de tous les membres du conseil de gérance;
4. Nomination des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B;
5. Divers.

Ces faits exposés et unanimement reconnus exacts, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de changer les statuts de la Société concernant les règles de représentation et de prise de décision en créant deux catégories de gérants afin que:

- la Société soit engagée envers les tiers, en cas de pluralité de gérants, par:
 - (i) la seule signature d'un gérant de catégorie A; ou
 - (ii) la signature conjointe de deux gérants, quelque soit leur catégorie; et que

- toute décision relative à la gestion de la Société soit prise:
 - (i) par un gérant de catégorie A individuellement, sans approbation spécifique préalable du conseil de gérance; ou
 - (ii) par le conseil de gérance composé de tous les gérants A et B.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, il est décidé de remplacer l'article 10 paragraphes 1, 3 et 4, et l'article 10 bis paragraphe 1 des statuts de la Société par les paragraphes suivants:

L'article 10 paragraphe 1 doit être lu comme suit:

«La Société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé de gérants de «Catégorie A» et de «Catégorie B» ayant des pouvoirs de signature et de prise de décision différents, tels qu'exposés ci-dessous. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associés de la Société. Le gérant unique a, par sa seule signature, tous les pouvoirs du conseil de gérance.»

L'article 10 paragraphe 3 doit être lu comme suit:

«Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un gérant de Catégorie A ou (ii) la signature conjointe de deux gérants, quelle que soit leur catégorie. Un gérant de catégorie A ou le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.»

L'article 10 paragraphe 4 doit être lu comme suit:

«Le conseil de gérance, ou le gérant A, selon le cas, détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions relevant de son/leur mandat(s).»

L'article 10 bis paragraphe 1 doit être lu comme suit:

«En cas de pluralité de gérants, les décisions relatives à la gestion de la Société, sont prises au nom et pour le compte de la Société soit par un gérant de Catégorie A individuellement, sans approbation spécifique préalable du conseil de gérance, soit par le conseil de gérance.»

Troisième résolution

En accord avec les résolutions précédentes, il est décidé de révoquer, avec effet immédiat, tous les membres du conseil de gérance.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, comme gérants de catégorie A de la Société:

- Monsieur Olivera José, gérant, résidant au 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg; et
 - Monsieur Muûls Philippe, gérant, résidant au 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Bruxelles;
- et avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérants de catégorie B:
- Monsieur Meijer Jaap, gérant, résidant au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Monsieur Abel Godfrey, gérant, résidant au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Monsieur Mate Rafael, gérant, résidant au 216, Paseo de la Castellana, E- 28046 Madrid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Muûls, C. Cahuzac, J. Olivera, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(086739.3/230/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.602.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1331 du 20 octobre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(086740.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 49.617.

YURA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 65.453.

MERGER PLAN

Draft terms of the Merger

Merger to be carried out by way of the absorption of the public limited company («société anonyme») YURA CAPITAL S.A by the public limited company («société anonyme») YURA S.A.

The board of directors of YURA S.A. (the Absorbing Company) and the board of directors of YURA CAPITAL S.A. (the Absorbed Company) have decided to draft the following terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to present the draft terms of the merger to their respective general assembly of shareholders.

1. Description of the merger

The boards of directors of the above companies propose to carry out the merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law.

The boards of directors mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the draft terms of the merger.

In accordance with article 272 of the Law, the merger will take effect between the Absorbed Company and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general assembly of the shareholders of the merging companies approving the proposed merger (the Effective Date).

The merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general assemblies of shareholders of each of the merging companies, in accordance with article 9 of the Law.

2. Information provided under article 261 (2) of the Law

a) General information regarding the merging companies

- The Absorbed Company

The public limited company («société anonyme») YURA CAPITAL S.A. has its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes and is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 65.453.

The Absorbed Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on July 13, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 714 of October 2, 1998.

The articles of association of the Absorbed Company have been amended a first time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on October 30, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 71 of February 5, 1999.

The articles of association of the Absorbed Company have been amended a last time following the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on September 12, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 277 of February 19, 2002.

- The Absorbing Company

The public limited company («société anonyme») YURA S.A. has its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes and is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 49.617.

The Absorbing Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on December 8, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 132 of March 24, 1995.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended several times and a last time following the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on September 12, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 277 of February 19, 2002.

b) Share exchange ratio

The share exchange ratio is calculated as follows, on the basis of financial statements of the Absorbed Company and of the Absorbing Company as at August 31, 2004.

- The Absorbing Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 1,297,811.42 (one million two hundred ninety-seven thousand eight hundred eleven euro forty-two cents) consisting of 2,860 (two thousand eight hundred and sixty) shares without nominal value.

The net asset value of the Absorbing Company on August 31, 2004 is EUR 1,054,474. The net asset value per share thus amounts to EUR 368.70.

- The Absorbed Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 8,914,251.15 (eight million nine hundred fourteen thousand two hundred fifty-one euro fifteen cents) consisting of 359,600 (three hundred fifty-nine thousand six hundred) shares without nominal value.

The net asset value of the Absorbed Company on August 31, 2004 is EUR 8,612,805. The net asset value per share thus amounts to EUR 23.95.

- Exchange for the contribution

In remuneration for the contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company will increase its share capital by an amount of EUR 8,612,805 so as to raise it from its present amount of EUR 1,297,811.42 to EUR 9,910,616.42 through the issuance of 23,360 new shares without nominal value, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company.

The newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated to the shareholders of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 0.06498 shares of the Absorbing Company for 1 share of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

- 23,360 shares to Mr Carlo Acutis

No cash payment will be granted to the shareholders of the Absorbed Company.

Article 4 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly so as to take the capital increase into consideration.

c) Terms for the delivery of the shares in the Absorbing Company

The newly issued shares will be registered in the shareholder's register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the merger.

As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.

d) Date as of which the newly issued shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued shares will entitle their holders to participate in the profits of the Absorbing Company as of January 1st, 2004 and shall further be taken into consideration for the granting of any future dividends. This right is subject to no special condition.

e) Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of January 1st, 2004.

f) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All shares of the Absorbed Company are identical and confer the same rights and advantages to their holders so that the Absorbing Company is not obliged to issue shares with special rights.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the board of directors and to the statutory auditors of the merging companies

Neither the experts referred to in article 266 of the Law, nor the members of the boards of directors and the statutory auditors of the merging companies shall be entitled to receive any special advantages.

3. Consequences of the merger

3.1 The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law.

Indeed, as a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Absorbed Company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Company.

3.3 The Absorbed Company guarantees to the Absorbing Company that the claims transferred as a result of the merger are certain and due but does not guarantee the solvency of their respective debtors.

3.4 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

3.5 As of the Effective Date the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Company.

3.6 The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.7 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Company.

3.8. All corporate documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

3.9 The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbed Company will be terminated on the date of effect of the merger. Full discharge will be given to the members of the board of directors and to the statutory auditor(s) for the performance of their mandate.

The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbing Company will not be affected by the merger.

4. Additional provisions

4.1 The cost of the merger will be incurred by the Absorbing Company.

4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the merger in accordance with the legal and statutory requirements of both companies.

4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

4.4 The shareholders of the merging companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the draft terms of the merger: draft terms of the merger, report from the expert referred to in article 266 of the Law, board of directors' reports, annual accounts and annual reports of the merging companies for the last three financial years and, if necessary, a recent accounting statement. A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.

5. The present document has been drafted in Luxembourg on October 27, 2004, in original, in order to be registered with the Luxembourg Trade Register and to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the merger, in accordance with article 262 of the Law.

For the Absorbed Company / For the Absorbing Company

Signature / Signature

Suit la traduction française du texte qui précède:

Cependant en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise primera.

Projet de fusion

Projet de fusion de la société anonyme YURA S.A. par absorption de la société anonyme YURA CAPITAL S.A.

Le conseil d'administration de la société anonyme YURA S.A. (la Société Absorbante) et le conseil d'administration de la société anonyme YURA CAPITAL S.A. (la Société Absorbée) ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de présenter ledit projet de fusion à leurs assemblées générales des actionnaires respectives.

1. Description de la fusion

Les conseils d'administration des sociétés précitées proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi.

Les conseils d'administration s'engagent réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause, c'est-à-dire, à la date de la dernière assemblée générale des actionnaires des sociétés fusionnantes approuvant la fusion (la Date Effective).

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales des actionnaires de chacune des sociétés fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

2. Mentions prévues sous l'article 261 (2) de la Loi

a) Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

- La Société Absorbée

La société anonyme YURA CAPITAL S.A. a son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes et est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.453.

La Société Absorbée a été constituée le 13 juillet 1998 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 714 du 2 octobre 1998.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une première fois suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résident à Niederanven, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 71 du 5 février 1999.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une dernière fois suivant les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2001, publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 277 du 19 février 2002.

- La Société Absorbante

La société anonyme YURA S.A. a son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes et est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.617.

La Société Absorbante a été constituée le 8 décembre 1994 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 132 du 24 mars 1995.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés plusieurs fois et une dernière fois suivant les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2001, publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 277 du 19 février 2002.

b) Rapport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira comme suit, sur base d'une situation comptable arrêtée pour la Société Absorbée et la Société Absorbante au 31 août 2004.

- La Société Absorbante

Le capital souscrit de la Société Absorbante s'élève à EUR 1.297.811,42 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze euros quarante-deux cents), représenté par 2.860 (deux mille huit cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale.

L'actif net de la Société Absorbante au 31 août 2004 s'élève à EUR 1.054.474. La valeur de l'actif net par action est dès lors de EUR 368,70.

- La Société Absorbée

Le capital souscrit de la Société Absorbée s'élève à EUR 8.914.251,15 (8 millions neuf cent quatorze mille deux cent cinquante et un euros quinze cents), représenté par 359.600 (trois cent cinquante-neuf mille six cents) actions sans désignation de valeur nominale.

L'actif net de la Société Absorbée au 31 août 2004 s'élève à EUR 8.612.805. La valeur de l'actif net par action est dès lors de EUR 23,95.

- Rémunération de l'apport

En échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à l'augmentation de son capital social à concurrence de EUR 8.612.805 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.297.811,42 à EUR 9.910.616,42 par l'émission de 23.360 actions nouvelles sans valeur nominale, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

Les actions nouvellement émises de la Société Absorbante seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 0,06498 actions de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi attribué étant arrondi au plus près comme suit:

- 23.360 actions à Monsieur Carlo Acutis.

Aucune soulte ne sera payée aux actionnaires de la Société Absorbée.

L'article 4 des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence afin de prendre en compte l'augmentation de capital.

c) Modalités de remise des actions de la Société Absorbante

Les actions nouvellement émises seront inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante à compter de la Date Effective de la fusion.

Par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit

Les actions nouvellement émises donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2004 et seront en outre prises en compte pour l'attribution de toutes dividendes futures. Aucune condition spéciale ne sera attachée à ce droit.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2004.

f) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions

Toutes les actions formant le capital social de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci. Il n'y a donc pas lieu de créer au sein de la Société Absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des conseils d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent

Ni les réviseurs d'entreprises au sens de l'article 266 de la Loi, ni les membres des conseils d'administration ni les commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent n'auront le droit de recevoir aucun avantage particulier.

3. Effets de la fusion

3.1 La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

3.3 La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines et liquides mais ne garantit pas la solvabilité des débiteurs cédés.

3.4 La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.

3.5 Dès la Date Effective, la Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que soit de la Société Absorbée.

3.6 Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.

3.7 La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

3.8 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

3.9 Les mandats des membres du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil d'administration et au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Les mandats des administrateurs et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la fusion.

4. Mentions complémentaires

4.1 Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la Société Absorbante.

4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

4.3 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

4.4 Les actionnaires des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de fusion, rapports des réviseurs d'entreprises en application de l'article 266 de la Loi, rapports des conseils d'administration, comptes annuels et rapports de gestion des sociétés fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un état comptable récent. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.

5. Le présent texte est établi le 27 octobre 2004 à Luxembourg, en original, aux fins d'être déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Pour la Société Absorbante / Pour la Société Absorbée

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07176. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087984.2//282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

PASCHERO FIN. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.755.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le vendredi 6 février 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 11 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

PASCHERO FIN. S.A.

S. Vandi / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071551.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

IAM STRATEGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.558.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the twelfth of August.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

IAM HOLDING, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 101930);
represented by its manager, Mr Peter Vansant, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The appearing person, acting in the above stated capacities has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed party hereby form as follows:

Art. 1. Form

There is established a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name

The name of the Company is IAM STRATEGIC, S.à r.l.

Art. 4. Duration

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The corporate capital is set at six hundred and twenty thousand Euro (620,000.- EUR) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers of the managers

The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 18. General meetings of partners

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits

The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided

All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Peter Vansant, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of IAM HOLDING, S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the twenty thousand (20'000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight thousand five hundred euro (8.500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named party has adopted the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at one (1), and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company.

Mr Peter Vansant, jurist, born in Turnhout (Belgium), on 20 January 1965, with professional address at 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 25B, Bâtiment B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IAM HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 25B Bâtiment B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 101.930);

représentée par son gérant Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de IAM STRATEGIC, S.à r.l.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à six cent vingt mille Euros (620.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Article 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants

Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés

Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices

Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale

Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

A comparu Monsieur Peter Vansant, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de IAM HOLDING, S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour compte de ladite partie comparante vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à huit mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé prénommé a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant a été nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société.

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Vansant, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004, vol. 887, fol. 50, case 1. – Reçu 6.200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2004.

B. Moutrier.

(070728.3/239/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

BRESKENS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.261.

In the year two thousand and four, on the 10th day of the month of August at 9.30 a.m.

Before Maître Georges d'Huart, notary, residing in Pétange,

was held an extraordinary general meeting of the associates of BRESKENS FINANCE, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 10th June 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial').

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as scrutineer M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders of the Company represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company are represented at the present general meeting and the shareholders declare that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items thereon.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) by the issue of seven hundred and ninety nine thousand five hundred (799,500) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, subscription and payment of all the new shares to be issued against the contribution by BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., of all its assets and liabilities, waiver (to the extent required) of any preferential subscription rights, approval of the evaluation of the contribution in kind and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved, the existing shareholders waiving to the extent required any preemptive subscription rights, to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) by the issue of seven hundred and ninety nine thousand five hundred (799,500) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed for and paid up in full by BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy dated 10th August 2004.

BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., against the issuance of the 799,500 new shares in the Company, contributes all its assets and liabilities more fully described hereafter (and for the avoidance of doubt any of its assets and liabilities which may exist as of today's date without being described hereunder):

- 799,00 shares representing 100 % of the issued share capital of BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V., a limited liability company incorporated under the laws of Belgium with registered office at Louizlaan 149 bus 24, B-1050 Brussels and under number 0865.751.823;

- cash at bank of 12,500.- Euro;

- liabilities vis-à-vis creditors of 14,600.- Euro;

- liabilities towards shareholders within one year of 3,500.- Euro;

- all other assets and liabilities of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., as at the time of the contribution.

The above contribution in kind has been the subject of a report of the board of directors of the Company dated 10th August 2004.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of all the assets and liabilities of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., the managers believe that the value of the contribution in kind being all the assets and liabilities without exception of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., amounts to EUR 19,987,500.-.

Therefore it is proposed by the managers to the shareholders' meeting to value the assets and liabilities of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., to EUR 19,987,500.-.»

Pursuant to the above, the general meeting resolved to value the contribution at nineteen million nine hundred and eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR 19,987,500.-) to be allocated to the share capital account.

Proof of the transfer of the above contribution to the Company was shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of the share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

Because of the contribution of the entire assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company having its registered office in Luxembourg, to the Company against the issue of new shares in the Company, the parties refer to the exemption of capital duty provided by article 4-1 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand and five hundred Euro (EUR 7.500,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dixième jour du mois d'août à 9.30 heures.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de BRESKENS FINANCE, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2004 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme scrutateur M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les associés de la Société représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cent (500) parts sociales en émission dans la Société sont représentées à la présente assemblée générale et les associés déclarent avoir préalablement eu connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à vingt millions euros (EUR 20.000.000,-) par l'émission de sept cent quatre-vingt dix neuf mille cinq cent (799.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, souscription et paiement de toutes les nouvelles parts sociales devant être émises contre l'apport par BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., de tous ses actifs et passifs, et renonciation (dans la mesure où cela est requis) de tout droit de souscription préférentielle, approbation de l'évaluation de l'apport en nature et modification conséquente de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à l'unanimité, les associés existants renonçant dans la mesure où cela est requis à leurs droits de souscription préférentielle d'augmenter le capital social émis de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à vingt millions euros (EUR 20.000.000,-) par l'émission sept cent quatre-vingt dix neuf mille cinq cent (799.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sont souscrites et entièrement libérées par BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg représenté par M^e Toinon Hoss, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 10 août 2004.

BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., en contrepartie de l'émission de 799.500 nouvelles parts sociales dans la Société, apporte tous ses actifs et passifs tels que décrits plus amplement ci-après et afin d'éviter tout doute possible tous les actifs et passifs susceptibles d'exister à la date du présent acte sans être repris ci-dessous:

- sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) parts sociales représentant 100% du capital social émis de BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V., une société constituée conformément au droit belge, ayant son siège social à Louizlaan 149 bus 24, B-1050 Bruxelles enregistré sous le numéro 0865.751.823;

- un montant en espèces déposé en banque évalué à 12.500,- euros;
- des dettes vis-à-vis de créanciers d'un montant de 14.600,- euros;
- des dettes à un an vis-à-vis des actionnaires de 3.500,- euros et
- tous les autres actifs et passifs de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., au moment de l'apport.

Ledit apport en nature décrit ci-dessus a fait l'objet d'un rapport par le conseil de gérance de la Société en date du 10 août 2004.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

«Après avoir analysé les avoirs et passifs de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., les gérants considèrent que la valeur de l'apport en nature consistant dans tous les actifs et passifs sous exception de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., s'élèvent à EUR 19.987.500,-. Il est en conséquence proposé pour les gérants à l'assemblée des actionnaires d'évaluer les avoirs passifs de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., à EUR 19.987.500,-.»

Sur base de ce qui précède, l'assemblée générale a décidé d'évaluer l'apport à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille et cinq cents euros (EUR 19.987.500,-) devant être alloué au compte capital.

Preuve du transfert dudit apport a été donnée au notaire instrumentant.

A la suite de la précédente augmentation du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs (sans retenue ni exception) de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société ayant son siège social au Luxembourg, à la Société en contrepartie de l'émission de nouvelles parts sociales dans la Société, les parties se prévalent de l'exemption du droit d'apport prévue à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, S. Laguesse, M. Esteves, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 18 août 2004, vol. 900, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 août 2004.

G. d'Huart.

(069931.3/207/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2004

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071520.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MATCON S.A., MATERIAUX DE CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.
(anc. CARRELAGES LUDWIG S.A.)

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
 R. C. Luxembourg B 64.531.

*Avis rectificatif concernant les résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
 tenue en date du 11 juin 2001*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 11 juin 2001 avait pris les résolutions suivantes avec effet au 1^{er} janvier 2002:

1. L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital avec effet au 1^{er} janvier 2002.
2. Le capital actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de bénéfiques reportés sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 24,80 par action est adoptée.
5. L'article 5 des statuts est modifié comme suit:
 « Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 chacune.»

Le présent avis rectificatif modifie et remplace le point 5 de l'avis déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 8 août 2001 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° C-66 en date du 12 janvier 2002 page 3162.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT03006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071070.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BENNIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
 R. C. Luxembourg B 102.506.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pascal Wagner, comptable, né le 8 février 1966 à Pétange, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole.
- 2) PRIMECITE INVEST S.A., (RC B 32.079) avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pascal Wagner demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BENNIMMO S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition, la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) PRIMECITE INVEST S.A.	999 actions
2) Pascal Wagner	1 action
Total: mille actions.	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

En toutes circonstances la signature de la personne disposant de l'autorisation de commerce est requise.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constitué représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2005.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Martin Melsen, promoteur immobilier, né le 2 janvier 1944 à Ettelbrück, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark;

b) Monsieur Pascal Wagner, comptable, préqualifié;

c) Monsieur Bernard Schomer, commerçant, né le 6 février 1947 à Differdange, demeurant à L-4217 Esch-sur-Alzette, 8-10, rue du Lycée.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.

R.C. B 47.269

L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

4.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Martin Melsen, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 10 août 2004, vol. 900, fol. 37, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 août 2004.

G. d'Huart.

(070019.3/207/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.575.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Is held an Extraordinary General Meeting of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80.575, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 of September 19, 2001 (the «Company»).

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 22, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 176 of February 12, 2004.

The meeting is presided by Mr Muûls Philippe, manager, residing at 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Brussels.

The chairman appoints as secretary Mr Cahuzac Christophe, private employee, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Olivera José, manager, residing at 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) class Z shares, six thousand six hundred and thirty-eight (6,638) class A shares, one thousand six hundred and ten (1,610) class B shares, four thousand three hundred and eighty-two (4,382) class C shares, four thousand seven hundred and seventy-eight (4,778) class D shares, eight thousand nine hundred and seventy-six (8,976) class E shares, one thousand two hundred and seventy-eight (1,278) class F shares, one thousand nine hundred and forty-five (1,945) class G shares and two thousand one hundred and twenty (2,120) class H shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two classes of managers having different powers of signature and of decision making;
2. Subsequent amendments of article 10 paragraphs 1, 3 and 4 and article 10 bis paragraph 1 of the articles of association of the Company;
3. Removal of all the members of the board of managers;
4. Appointment of the Class A managers and Class B managers;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved unanimously, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to change the Company's articles of association regarding the rules of representation and of decision making by creating two classes of managers so that:

- the Company shall be bound towards third parties, in case of plurality of managers, by

(i) the sole signature of a Class A manager; or

(ii) the joint signature of any two managers, irrespective of their class; and that

- any decision relating to the management of the Company shall be taken:

(i) either by any one Class A manager individually, without any prior specific approval of the board of managers; or

(ii) by the board of managers composed of all the managers A and B

Second resolution

In accordance with the preceding resolution, it is resolved to replace article 10 paragraphs 1, 3 and 4 and article 10 bis paragraph 1 of the Articles of Association of the Company by the following paragraphs:

Article 10 paragraph 1 is to be read as follows:

«The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. This board of managers shall be composed of «Class A» and «Class B» managers having different powers of signature and of decision making, such as set forth below. The manager(s) need not be shareholders of the Company. The sole manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.»

Article 10 paragraph 3 is to be read as follows:

«In the case of a sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound by i) the sole signature of a Class A manager or ii) by the joint signature of any

two managers, irrespective of their class. Any Class A manager or the board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.»

Article 10 paragraph 4 is to be read as follows:

«The board of managers or the manager A, as the case may be, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.»

Article 10 bis paragraph 1 is to be read as follows:

«In case of plurality of managers, the decisions relating to the management of the Company, are taken in the name and on behalf of the company either by any Class A manager individually, without any prior specific approval of the board of managers, or by meeting of the board of managers.»

Third resolution

In accordance with the preceding resolutions, it is resolved to remove, with immediate effect, all the members of the board of managers.

Fourth resolution

It is resolved to appoint, with immediate effect and for an undetermined duration, as Class A managers of the Company:

- Mr Olivera José, manager, residing at 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg; and
 - Mr Muûls Philippe, manager, residing at 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Brussels;
- and with immediate effect and for an undetermined duration, as Class B managers of the Company:
- Mr Meijer Jaap, manager, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Abel Godfrey, manager, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Mate Rafael, manager, residing at 216, Paseo de la Castellana, E- 28046 Madrid.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80.575, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 du 19 septembre 2001 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 176 du 12 février 2004.

La réunion est présidée par Monsieur Muûls Philippe, gérant, résidant au 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Bruxelles.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cahuzac Christophe, employé privé, résidant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivera José, gérant, résidant au 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales de classe Z, six mille six cent trente-huit (6.638) parts sociales de classe A, mille six cent dix (1.610) parts sociales de classe B, quatre mille trois cent quatre-vingt-deux (4.382) parts sociales de classe C, quatre mille sept cent soixante-dix-huit (4.778) parts sociales de classe D, huit mille neuf cent soixante-seize (8.976) parts sociales de classe E, mille deux cent soixante-dix-huit (1.278) parts sociales de classe F, mille neuf cent quarante-cinq (1.945) parts sociales de classe G, et deux mille cent vingt (2.120) parts sociales de classe H, d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune, toutes souscrites et entièrement libérées représentant l'intégralité du capital de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories de gérants ayant différents pouvoirs de signature et de prise de décision;
2. Modifications subséquentes de l'article 10 paragraphes 1, 3 et 4, et de l'article 10 bis paragraphe 1 des statuts de la Société;
3. Révocation de tous les membres du conseil de gérance;
4. Nomination des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B;
5. Divers.

Ces faits exposés et unanimement reconnus exacts, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de changer les statuts de la Société concernant les règles de représentation et de prise de décision en créant deux catégories de gérants afin que:

- la Société soit engagée envers les tiers, en cas de pluralité de gérants, par:

(i) la seule signature d'un gérant de catégorie A; ou

(ii) la signature conjointe de deux gérants, quelque soit leur catégorie; et que

- toute décision relative à la gestion de la Société soit prise:

(i) par un gérant de catégorie A individuellement, sans approbation spécifique préalable du conseil de gérance; ou

(ii) par le conseil de gérance composé de tous les gérants A et B.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, il est décidé de remplacer l'article 10 paragraphes 1, 3 et 4, et l'article 10 bis paragraphe 1 des statuts de la Société par les paragraphes suivants:

L'article 10 paragraphe 1 doit être lu comme suit:

«La Société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé de gérants de «Catégorie A» et de «Catégorie B» ayant des pouvoirs de signature et de prise de décision différents, tels qu'exposés ci-dessous. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associés de la Société. Le gérant unique a, par sa seule signature, tous les pouvoirs du conseil de gérance.»

L'article 10 paragraphe 3 doit être lu comme suit:

«Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un gérant de Catégorie A ou (ii) la signature conjointe de deux gérants, quelle que soit leur catégorie. Un gérant de catégorie A ou le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.»

L'article 10 paragraphe 4 doit être lu comme suit

«Le conseil de gérance, ou le gérant A, selon le cas, détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions relevant de son/leur mandat(s).»

L'article 10 bis paragraphe 1 doit être lu comme suit:

«En cas de pluralité de gérants, les décisions relatives à la gestion de la Société, sont prises au nom et pour le compte de la Société soit par un gérant de Catégorie A individuellement, sans approbation spécifique préalable du conseil de gérance, soit par le conseil de gérance.»

Troisième résolution

En accord avec les résolutions précédentes, il est décidé de révoquer, avec effet immédiat, tous les membres du conseil de gérance.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, comme gérants de catégorie A de la Société

- Monsieur Olivera José, gérant, résidant au 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg; et

- Monsieur Muûls Philippe, gérant, résidant au 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Bruxelles;

et avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérants de catégorie B:

- Monsieur Meijer Jaap, gérant, résidant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Abel Godfrey, gérant, résidant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Mate Rafael, gérant, résidant au 216, Paseo de la Castellana, E- 28046 Madrid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Muûls, C. Cahuzac, J. Olivera, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(086736.3/230/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

ISLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 novembre 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (04345/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LECOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.335.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on November 23, 2004 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (04346/795/14)

The Board of Directors.

SITARO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.301.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04347/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NOSPELT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.784.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 décembre 2004 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04365/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ENEE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.784.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 6 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.
I (04379/795/14) Le Conseil d'Administration.

ESPLANADE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.773.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 7 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.
I (04398/795/14) Le Conseil d'Administration.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxembourg B 73.663.

Liquidationsbekanntmachung

Die Anteilhaber werden hiermit informiert, dass für den Investmentfonds BERENBERG GLOBAL OPPORTUNITY - EUR RENDITE FUND (WKN: 975059) beschlossen wurde, am 27. Oktober 2004 die Liquidation durchzuführen.
Der Liquidationserlös beträgt: EUR 54,22 pro Anteil
Die Auszahlung des Liquidationserlöses erfolgt am Valuta-Tag 3. November 2004.

Zahlstelle in Deutschland:
DZ BANK AG
Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank
Am Platz der Republik
D-60265 Frankfurt am Main
(04538/755/16)

Der Verwaltungsrat.

SUAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.559.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
des actionnaires qui se tiendra le vendredi 12 novembre 2004 à 14.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et décharge pour l'exercice de son mandat.
2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes en la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN.
3. Divers.

II (04484/000/14)

Le Conseil d'Administration.

HEDWIGE FINANCES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.761.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (04418/045/16)

Le Conseil d'Administration.

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.344.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 15 novembre 2004 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur,
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nomination du commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04459/755/15)

Le Conseil d'Administration.

LE VIGNE DI BARTORELLI ALBERTO & C. S.e.c.s., Société en commandite simple.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.942.

Messieurs les actionnaires de la société LE VIGNE DI BARTORELLI ALBERTO & C. S.e.c.s. sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 15 novembre 2004 à 9.00 heures au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de Monsieur Alberto Bartorelli comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge au commandité-gérant pour l'exécution de son mandat.

II (04481/534/15)

Le Conseil d'Administration.
